

Reprises d'études en 1ère année de DEUST, Licence ou BUT via PARCOURSUP

La plateforme [parcoursup](#) est destinée en grande partie aux élèves de Terminale, mais aussi à toutes les personnes en reprise d'études titulaires d'un baccalauréat ou équivalent souhaitant intégrer une première année d'études supérieures.

Ils-elles doivent prendre contact parallèlement avec le Service Formation Continue et Alternance pour étudier les possibilités d'inscription dans le cadre de la formation continue (reprise d'études financée ou non financée).

Cette procédure de candidature concerne exclusivement les personnes souhaitant intégrer une première année de Licence ou de BUT.

CANDIDATURE à la FORMATION

*Janvier à Mars**

1

Rendez-vous sur [parcoursup](#) pour connaître le calendrier et les procédures de candidature en première année de Licence ou de DUT et [contactez](#) le Service de la formation continue et de l'alternance de l'université de Perpignan en parallèle.

2

Si vous êtes admis(e) en formation

Mai

Rendez-vous sur la page [Je m'inscris en formation continue](#) pour connaître les modalités d'inscription à l'université de Perpignan.

3

Si vous n'êtes pas admis(e) ou n'avez pas candidaté en phase 1

*Juin à Août **

Si vous n'avez pas reçu de proposition d'admission ou que vous n'avez pas candidaté dans les délais impartis par [parcoursup](#), vous pouvez candidater à nouveau sur plateforme à partir de fin juin, **sous réserve des places disponibles**.

4

Autres cas ou hors délais

Si vous n'avez pas reçu de proposition d'admission ou que vous n'avez pas candidaté dans les délais impartis par [parcoursup](#), [contactez-nous](#) afin que nous vous aidions à trouver une solution adaptée à vos besoins de formation.

** Voir le calendrier exact sur le site de [parcoursup](#)*